

**Formation de 1 jour,  
soit 7h**

■ Jeudi 25/01/2024

## Être employeur de main d'œuvre : obligations, PAS, TESA & TESA+, actualités cotisations & exonérations

*Comprendre les modalités d'utilisation du logiciel et les  
facilités administratives proposées : admin., droit social,  
technicité logiciel.*

Objectifs et contenus  
de la formation

Résultat  
satisfaction  
2022 : 93 %.

### Être employeur de main d'œuvre de salariés saisonniers et de permanents

- Connaître la réglementation de l'emploi salarié agricole : formalités d'embauche, contrats ; les formules déclaratives (2024), le lien avec le PAS :
  - Temps d'inclusion du groupe
  - Définition du droit du travail pour les exploitations agricoles et mise en commun d'un lexique réglementaire commun.
  - Définition des formalités liées à l'embauche
  - Connaître les différentes formules déclaratives : à quels critères répondent-ils ? à quelles obligations ?
  - Comprendre le prélèvement à la source : démarches et rôles de l'employeur ?
  - Comprendre le lien avec le registre du personnel
- Connaître les actualités sur les cotisations, et les exonérations sociales et fiscales pour les employeurs :
  - Connaître le système d'allègement des cotisations pour les employeurs.
  - Comprendre les exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires pour les employeurs.
  - Évaluation de la formation et des acquis de la formation

Formatrice responsable  
du stage et formatrice  
intervenante  
Autre intervenante

- Léa HENIMANN, ingénieur agricole spécialisée en gestion stratégique et gestion d'entreprise

- Pascale Medici, intervenante spécialisée dans les questions de droit du travail et droit social, spécialisé sur le TESA, conseillère entreprise à la MSA de la Gironde.

Temps d'échange avec des méthodes facilitant l'expression. Apports de l'intervenante. Ateliers de réflexion et de mise en pratique permettant l'appropriation.

Méthodes pédagogiques

Pré-requis

Aucun

**Vite, je m'inscris !**

**Être employeur de main d'œuvre : obligations, PAS, TESA & TESA+,  
actualités cotisations & exonérations**

■ AFOCG33 – Parc Descartes – Bat. A - 6 avenue Descartes – 33370 Artigues-Près-Bordeaux

Tél 05.56.31.93.10 – [www.interafocg.org](http://www.interafocg.org) – courriel : [lea.henimann@afocg33.fr](mailto:lea.henimann@afocg33.fr)

■ Nom.....Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....



**Mode d'évaluation** En fin de formation : questionnaire de satisfaction et test d'auto-évaluation des acquis, appuyé par un tour de table des participants + évaluation du formateur pour mesurer l'atteinte des acquis par les stagiaires pour chaque objectif pédagogique.

**Modalités d'inscription** Inscription possible par retour du bulletin d'inscription par courrier, par mail, par téléphone, ou de visu.

**Coût de la formation** Prise en charge pour les agriculteurs (dont cotisants solidaires) du coût de la formation par le VIVEA (fond de formation). Adhésion requise à l'association : voir fiche tarifs de l'association. Autres cas : nous consulter.



**Horaires** 9h30 – 17h  
**Lieu** AFOCG33 – Parc Descartes – Bat. A - 6 avenue Descartes – 33370 Artigues-Près-Bordeaux

*Pour les personnes en situation de handicap, modalités d'accès aux locaux et/ou d'adaptation de la formation pour faciliter l'accès à ces personnes : nous contacter.*

**Vite, je m'inscris !**

**Être employeur de main d'œuvre : obligations, PAS, TESA & TESA+, actualités cotisations & exonérations**



■ AFOCG33 – Parc Descartes – Bat. A - 6 avenue Descartes – 33370 Artigues-Près-Bordeaux

Tél 05.56.31.93.10 – [www.interafocg.org](http://www.interafocg.org) – courriel : [lea.henimann@afocg33.fr](mailto:lea.henimann@afocg33.fr)

■ Nom.....Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....